

Conseil d'administration du Lycée Général et Technologique de Beauregard

Mardi 8 novembre 2016

1/ Approbation du compte rendu du dernier CA, de l'ordre du jour et nomination d'un secrétaire de séance

Christine GERARD, DDFPT, prends le secrétariat du CA.

L'ordre du jour est modifié. Les points 3/ Décision Budgétaire Modificative, et, 4/ Affaires financières diverses, sont enlevés. En point 3/ est rajouté le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Suivra ensuite le point 4/ Conventions et contrats, et pour finir le point 5/ Sorties et voyages scolaires. Aucune question diverse n'a été déposée au préalable.

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

Le compte rendu du dernier CA ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le compte rendu est voté à l'unanimité.

2/ Installation des instances

Les différentes instances sont constituées, elles sont jointes au compte rendu.

Les parents demandent s'il est possible que le titulaire au CVL, Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, puisse être remplacé par un autre parent élu afin de pouvoir être présent lors de la tenue des CVL qui se passent du temps de midi. Monsieur Le Proviseur donnera une réponse directement aux fédérations de parents après avoir vérifié les textes réglementaires.

La constitution des instances est votée à l'unanimité.

Les suppléants sont libérés.

Les parents demandent à ce que les élèves présents au CA n'aient pas d'évaluation le lendemain des CA. Monsieur Le Proviseur ne peut s'y engager mais fera passer le message aux enseignants afin de les sensibiliser.

3/ Règlement intérieur du conseil d'administration

Monsieur Le Proviseur explique que le règlement intérieur du CA est un texte réglementaire qui décrit les compétences du CA, où il est nécessaire que le CA définisse une durée. Celle-ci est proposée de 2h30. Monsieur l'Agent comptable indique que les documents concernant le CA sont envoyés par courrier électronique aux titulaires et aux suppléants. Ils peuvent être envoyés par courrier postal sur demande expresse. Les parents font remarquer que le règlement intérieur du CA a été envoyé très tardivement et ils indiquent que si cela se répète ils voteraient contre. Monsieur Le Proviseur est tout à fait d'accord sur le principe, s'en excuse, et explique que cela ne se renouvellera pas.

Le règlement intérieur du CA est voté à l'unanimité.

4/ Conventions et contrats

- Convention avec l'Université de Saint Etienne : elle permettra un travail renforcé sur l'orientation ainsi que la mise en place de passerelles pour réorienter des étudiants en décrochage dans leur cursus universitaire vers des places vacantes en BTS.
- Convention « Dose le son »
- Convention avec la SEPAD
- Convention « Question de justice »
- Contrats de maintenance : Les contrats en question ne sont pas soumis à la publication aux marchés publics car ils sont inférieurs à 25000€TTC, en revanche une mise en concurrence est obligatoire et plusieurs devis ont été établis. A savoir que les contrats ne peuvent faire l'objet d'une tacite reconduction et par conséquent oblige une remise en concurrence en fin de contrat.

Les conventions et contrats sont votés à l'unanimité.

5/ Sorties et voyages scolaires

Les sorties sont présentées au CA, elles sont jointes au compte rendu.

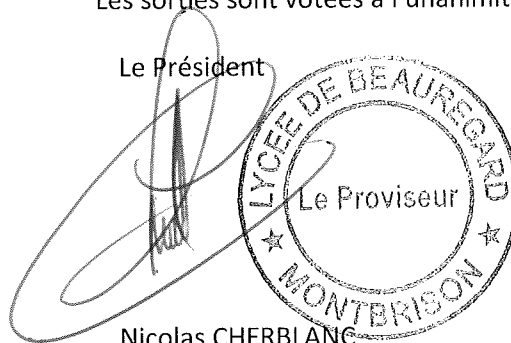
Les sorties sont votées à l'unanimité.

La Secrétaire



Christine GERARD

Le Président



LYCEE DE BEAUREGARD
Le Proviseur
MONTEBRISON

Nicolas CHERBLANC